

Programme du CER I

8 h 00 – 8 h 10	Accueil
8 h 10 – 8 h 30	Introduction et évaluation préliminaire
8 h 30 – 9 h 45	Conséquences juridiques et financières d'une infraction à la LCR, droit et statistiques
9 h 45 – 10 h 00	Pause café
10 h 00 – 10 h 50	Conséquences d'une infraction (suite) Aptitudes à la conduite
10 h 50 – 11 h 30	Physique de la conduite / influence de la vitesse Distances d'arrêt
11 h 30 – 11 h 45	Expérimentation sur simulateur
11 h 45 – 13 h 15	Pause de midi
13 h 15 – 14 h 45	Autoroute / distance entre véhicules / conduite défensive et sûre / anticipation des dangers / comportement dans le trafic
14 h 45 – 15 h 00	Pause
15 h 00 – 16 h 00	Comportement dans le trafic (suite) / règles de la circulation / situations spéciales
16 h 00 – 16 h 30	Evaluation finale (test) et appréciation du cours

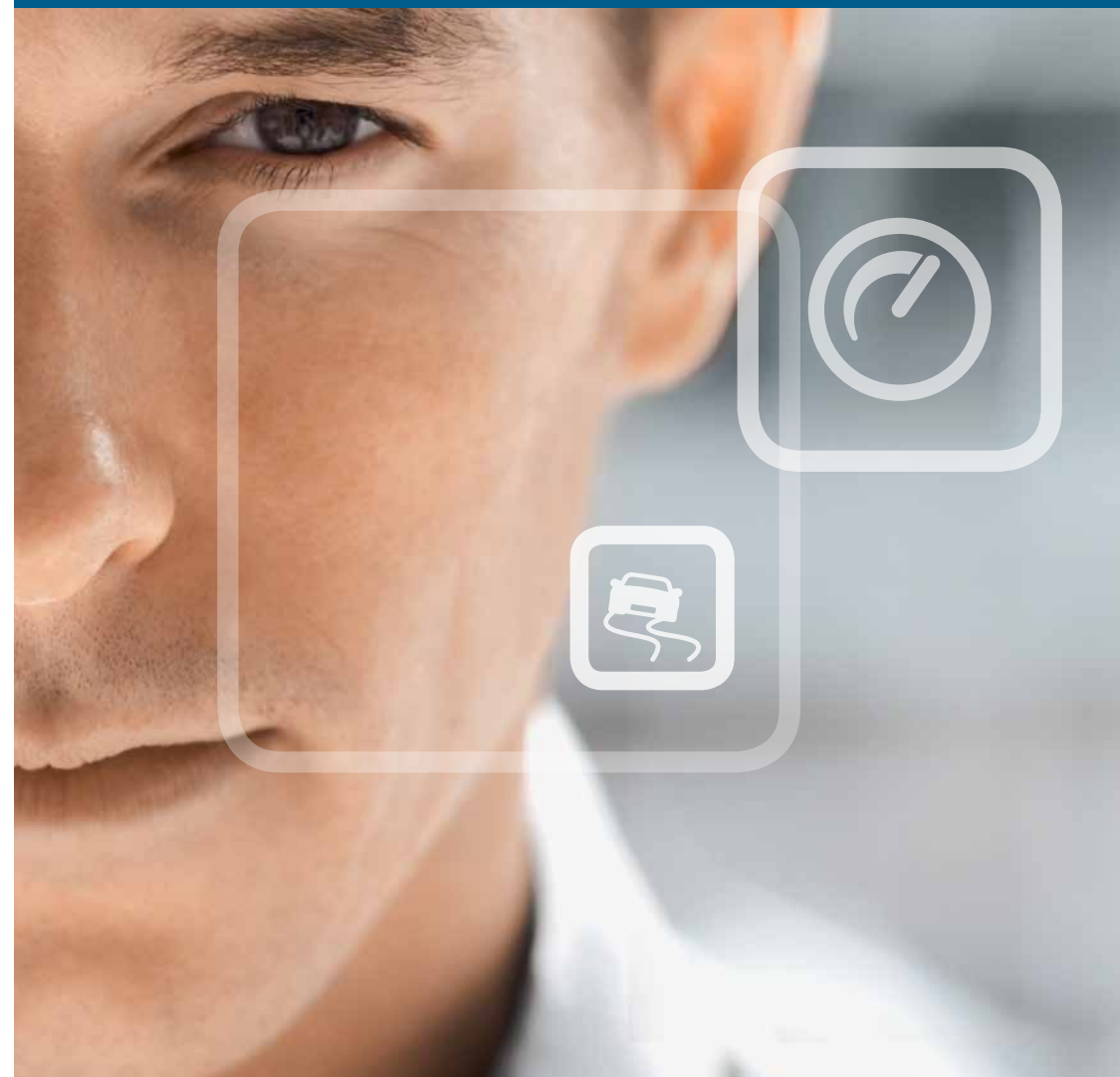
Des adaptations du programme peuvent survenir en fonction du groupe et de l'évolution de la journée.

Notre secteur prévention se tient volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire.

Rte de Tavel 10
Case postale 192
1707 Fribourg
Tél. 026 484 55 26
Fax 026 484 55 27
prevention@ocn.ch

Prendre la route en sécurité

Cours d'éducation routière (CER)



Le CER (cours d'éducation routière) ordonné à titre de formation complémentaire est un cours prévu par le législateur. Il est reconnu par l'autorité chargée des retraits de permis (dans le canton de Fribourg la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière – CMA). Dans la plupart des cas ce cours est prononcé à l'encontre des conducteurs récidivistes et il revêt un caractère obligatoire. Il peut toutefois être suivi sur une base volontaire par des conducteurs ou des conductrices qui se sont vu infliger un retrait de permis d'une durée supérieure au minimum légal et qui désireraient diminuer la mesure.

Préserver sa mobilité tout en garantissant sa propre sécurité et celle des autres !

L'objectif du cours est d'amener le conducteur à s'interroger sur les comportements routiers potentiellement dangereux. Sur la base d'un argumentaire ciblé, le participant peut construire une stratégie personnelle qui doit lui permettre de modifier sa manière de conduire et d'éviter ainsi une éventuelle récidive d'infraction qui peut s'avérer très pénalisante.

Trois modules distincts sont prévus. Selon leur accomplissement, ils vont permettre la réduction de la mesure de retrait d'un à trois mois au plus, la durée minimale légale devant pour le moins être accomplie.

CER I

Durée	Une journée complète de 8 h00 à 16 h30
Prix	200 francs
Contenu	Selon programme figurant en dernière page de ce document
Animation	Formateur spécialisé en prévention routière

CER II

Durée	Une demi-journée de 8 h00 à 12 h30
Prix	180 francs (y compris un entretien préalable)
Contenu	Travail sur les comportements, la motivation à changer et les alternatives à mettre en place
Animation	Psychologue FSP et formateur spécialisé

CER III

Durée	Un ou plusieurs entretiens individuels
Prix	180 francs par entretien
Contenu	Bilan des étapes personnelles et de la mise en pratique des alternatives (travail personnel avant l'entretien)
Animation	Psychologue FSP

Informations pratiques et modalités d'inscription

Les personnes intéressées par ce programme de cours doivent impérativement prendre contact, dans les meilleurs délais et si possible avant le dépôt de leur permis de conduire, avec **le secteur prévention de l'OCN par téléphone au 026 484 55 26**. Une date de cours pour le module principal pourra directement être proposée et fixée. Une participation active est exigée.

Pour les personnes qui désireraient une restitution anticipée de leur permis supérieure à un mois, il sera convenu d'un rendez-vous pour un entretien personnel. Durant ce dernier, les aspects pratiques et les exigences liées à un programme en plusieurs modules seront discutés. La prédisposition de la personne sera également vérifiée car la motivation au changement est une condition clé pour la réussite du cours.